

Marseille, le 12 avril 2018

44 boulevard de Dunkerque - CS 90009  
13572 Marseille cedex 02 - FRANCE  
+33 (0) 4 91 99 95 51  
Fax +33 (0) 4 91 99 92 19  
[president-directeurgeneral@ird.fr](mailto:president-directeurgeneral@ird.fr)

*N/Réf. : PDG-MEPR-2018-n°202*

Objet : Evolutions des travaux des CSS

Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente,  
Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président,  
Mesdames et Messieurs les membres des CSS-CGRA,

Ces deux premières années de mandature des instances scientifiques de l'IRD ont été particulièrement fournies en charge de travail et en évolutions des procédures d'évaluation et de recrutement.

La première année a été très contrainte en termes de calendrier. Vous avez eu la charge d'évaluer les candidats au concours (CR2-CR1-DR2), à la promotion (DR1-DRE) et au suivi de l'activité de la moitié des chercheurs de l'IRD et ce en l'espace de 4 mois. C'était un véritable tour de force et je tiens à saluer l'efficacité et l'engagement de l'ensemble des membres dès le début de mandature.

La deuxième année, bien que plus confortable au niveau du calendrier, a été marquée par plusieurs évolutions toutes caractérisées par ma volonté de donner toute leur place aux instances scientifiques dans la mise en œuvre des orientations de l'organisme. Afin d'accompagner la stratégie scientifique proposée par le Plan d'Orientation Stratégique (POS) et sa mise en actions par le Contrat d'Objectifs et de Performances, j'ai choisi de colorier certains recrutements et de proposer des postes en inter-CSS, afin de renforcer encore l'interdisciplinarité. J'ai aussi souhaité que les outils de projection au sud soient évalués par les instances pour redonner de la cohérence à l'ensemble « Chercheurs – UMR – Outils de projection au sud ». Là encore, avec quelques ajustements bienvenus que vous avez recommandés, vous m'avez suivi et je vous en remercie.

Je ne peux que me féliciter de voir que globalement les Jurys d' Admission comme le Conseil Scientifique (CS) ont approuvé vos propositions. Même si cela peut soulever des difficultés budgétaires, je me félicite que vous n'ayez pas hésité, à plusieurs reprises, à classer en rang utile au titre de DR2, des candidats extérieurs à notre Institut et je vous incite à poursuivre dans cette voie chaque fois que la qualité et l'exigence scientifiques l'exigeront. Pour ma part, sauf pour de rares exceptions dont j'ai explicité les raisons en

toute transparence, j'ai systématiquement suivi les propositions du CS. Vous trouverez joint à ce courrier les arbitrages finaux qui ont été rendus en 2017 au cas où l'affichage sur le site web vous aurait échappé.

Une nouvelle année de travail nous attend avec son lot d'évolutions souhaitées par la direction qui démontre la volonté de l'institut d'être toujours au plus proche des meilleures pratiques de l'ESR, de l'intérêt des chercheurs et des spécificités de l'IRD dont la mission première est le partenariat scientifique équitable avec les pays et territoires en développement.

Dans le cadre des recrutements de CR et de DR, je souhaite que, conformément à l'évolution internationale sur ce sujet, vous donniez la priorité à une évaluation qualitative des apports scientifiques des candidats par rapport à la bibliométrie purement quantitative ; c'est en ce sens que les dossiers de candidatures ont été modifiés afin de mettre l'accent sur les trois principales réalisations (publications ou non) mises en avant par les candidats. Ce principe sera d'ailleurs repris pour les promotions. De plus, cette année encore, des concours inter-CSS sont mis en place. Le nombre de candidatures bien qu'encore raisonnable est supérieur à l'année précédente, preuve que ce type de proposition correspond à un vivier qui se met progressivement en place. Je remercie par avance les experts qui contribueront à ces jurys spécifiques mais qui répondent à une véritable préoccupation du POS de l'institut. J'ai bien entendu votre souhait que le lien entre les CSS et les directeurs de département scientifique devait être encore renforcé pour la définition des profils de poste. Je serai particulièrement attentif cette année à ce que le calendrier permette de mieux prendre en compte vos propositions.

Dans le cadre des concours, vous allez être confrontés à partir de cette année à la présélection des dossiers. Cette avancée, que nos CSS ont réclamée de longue date et que l'action de la gouvernance a enfin acquise de longue lutte, vous donnera la possibilité de mener des auditions qui seront sans aucun doute plus égalitaires pour les candidats, car le plus souvent réalisées en jury unique.

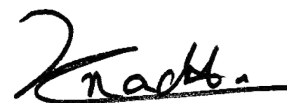
Une deuxième évolution, dont vous ne serez pas surpris puisque vous y avez travaillé, porte sur les avis rendus sur l'activité des chercheurs qui passeront de « A-B-C » à « Favorable- Suivi intermédiaire - Avis réservé - Changement de commission ». Au-delà des recommandations qui sont plus parlantes que des lettres, vous avez proposé d'adapter le suivi à la difficulté que rencontre le chercheur et je m'en félicite. En effet, le dialogue Chercheur / Instance / Département scientifique doit être renforcé et vos actions y contribueront.

Pour finir, comme vous le savez la réglementation concernant les CR a évolué. De CR1-CR2 nous sommes passés à CRCN – CRHC. Cette nouvelle classe de Chargé de Recherche Hors Classe nécessite la mise en place d'une évaluation des candidatures par les instances. Vous aurez la charge d'évaluer la qualité des candidats selon les critères habituels, en différenciant notamment DR2 de CRHC. Cette année de mise en place est une année particulière qui consistera à commencer à identifier parmi les CRCN qui sont au dernier échelon ceux qui accéderont les premiers au grade de CRHC. Il me semble légitime dans ce travail d'identification, de donner la priorité au calendrier de départ à la retraite de l'agent. A mon sens, tous les CR qui n'ont pas eu l'opportunité pour de multiples raisons d'accéder au grade de DR2 et qui ont bien mérité de l'Institut, devraient bénéficier du Hors Classe avant la retraite.

Cette nouvelle procédure d'évaluation des dossiers pour la promotion CRHC va entraîner une charge de travail supplémentaire. Afin d'alléger cette charge, je vous propose de ne pas évaluer cette année en session les JEAI, et de réserver cette évaluation à la session mixte CSS-CS qui évalue déjà les nouveaux LMI. Cela permettra d'ailleurs une plus grande cohérence entre ces deux dispositifs et de rendre, s'agissant des JEAI, les conclusions plus lisibles pour le CS qui voit l'ensemble des dossiers, tant LMI que JEAI, à sa session de novembre.

Une fois encore, je me permets d'insister sur le fait que toutes ces évolutions qui impliquent nécessairement des changements dans le fonctionnement des CSS doivent être vues comme de réels progrès non seulement pour l'institut mais aussi pour les chercheurs qui sont au cœur de la réalisation de la recherche au sein des UMR et avec l'appui des outils de projection au sud.

Je vous souhaite d'excellents travaux. Je mets de mon côté tout en œuvre pour venir échanger directement avec vous durant les sessions de printemps.



Jean-Paul MOATTI  
Président-directeur général